

Cheptel bovin

Letzte Aktualisierung : 04 Dezember 2023



En statistique, les vaches mixtes sont considérées comme laitières. De ce fait, le terme « vache laitière » reprend les vaches laitières mais également les vaches mixtes.

Cette fiche traite du cheptel bovin en Wallonie : son effectif total mais également le nombre de détenteurs et l'effectif moyen par détenteur ; selon une approche territoriale et par orientation technico-économique [OTE]. Par convention, seuls les troupeaux d'au moins 10 bovins sont pris en considération dans le cadre de cette analyse.

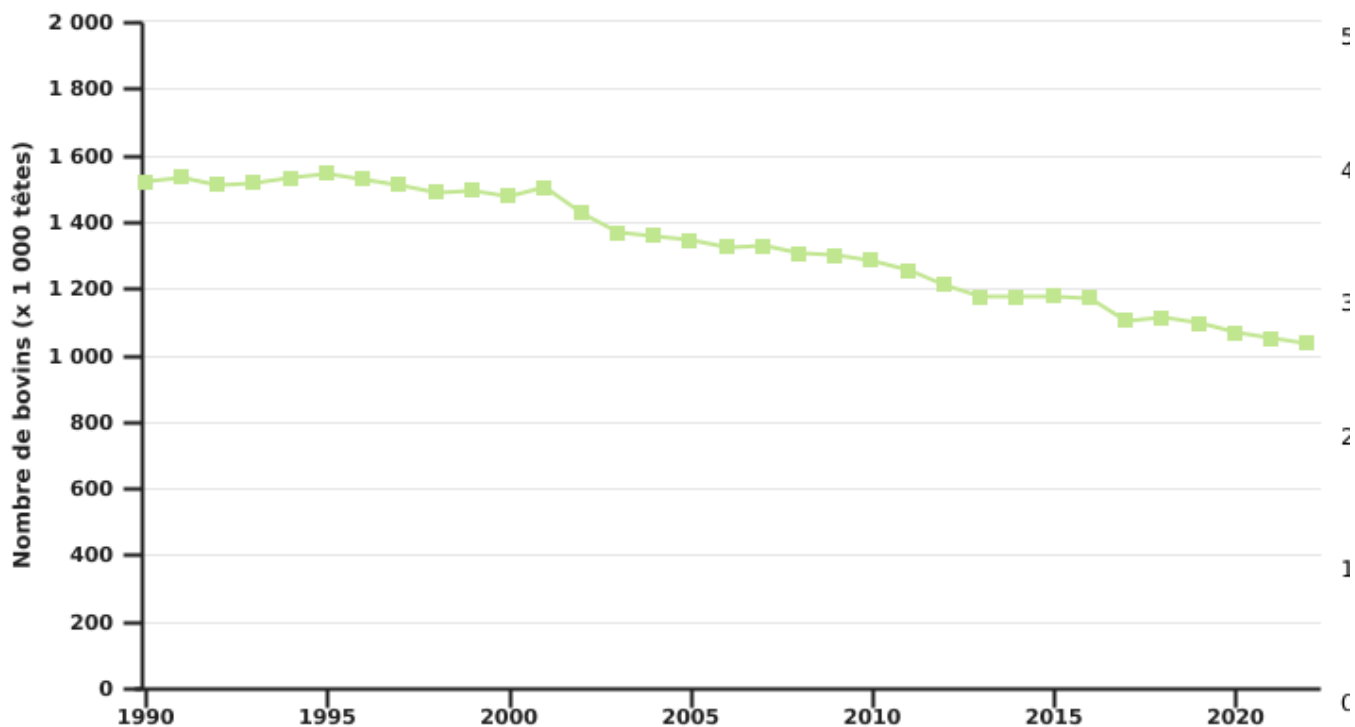
Les spécificités des cheptels [bovins laitiers](#) et [bovins viandeux](#) seront abordées par ailleurs.

En 2022, le nombre de bovins est légèrement supérieur à un million de têtes, soit plus ou moins un tiers de moins qu'en 1990. Cette réduction, combinée à une diminution plus rapide du nombre de détenteurs, conduit à un doublement du cheptel bovin moyen par détenteur en 30 ans. En 2022, la Wallonie compte 6 828 détenteurs de plus de 10 bovins pour un effectif moyen de 152 têtes.

En 30 ans, le cheptel bovin s'est réduit d'environ 30 % et compte en 2022 un peu plus d'un million d'animaux

En 2022, le nombre total de bovins, dans les troupeaux de plus de 10 bovins, est de 1 034 745 têtes en Wallonie. Le cheptel est resté relativement stable jusqu'au début des années 2000 puis s'est progressivement érodé, la Wallonie ayant perdu 32 % de son cheptel bovin depuis 1990. Au cours de la période 2012-2014, les producteurs laitiers, ayant anticipé la fin des quotas laitiers annoncée pour 2015, ont conservé plus de femelles afin d'augmenter leur production, ce qui a eu pour effet d'interrompre temporairement la tendance baissière mise en lumière les années précédentes. Toutefois, les marchés du lait et de la viande n'ayant pas été à la hauteur de leurs espérances, la décapitalisation du cheptel a repris dès 2016.

Evolution du cheptel bovin



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2023

Evolution du cheptel bovin

Jusqu'en 1995, la taille du cheptel bovin wallon n'a cessé de croître. Cette augmentation s'explique, entre autres, par des prix relativement élevés à cette époque et par la volonté de capitalisation des éleveurs, désireux de constituer une base de référence élevée avant la réforme annoncée de la Politique agricole commune [PAC].

La crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), appelée communément crise de la « vache folle », survenue en mars 1996, a entraîné une diminution du cheptel par la mise en place de mesures conjoncturelles telles que des abattages importants en vue de rétablir le marché. En 1997 et 1998, les effectifs du cheptel bovin wallon continuèrent à diminuer. En juin 1999, le secteur fut à nouveau frappé par une crise sanitaire importante, celle de la dioxine.

À la suite de la réforme de la PAC de 1999, la nouvelle organisation commune des marchés [OCM] dans le secteur de la viande bovine remplace graduellement le mécanisme d'intervention

par un système de stockage privé, inspiré de celui organisé dans le secteur de la viande porcine et axé sur un prix de base. Cette approche contribue à la stabilisation des prix du marché sans toutefois conduire à la constitution d'excédents structurels. La baisse des prix dans le secteur bovin induit une modification des paiements directs (primes pour les producteurs de taureaux et bœufs, prime maintien de vaches viandeuses, etc.).

Cette dernière décennie, d'autres éléments tels le changement des habitudes alimentaires des consommateurs (- 25 % d'achat de viande bovine entre 2010 et 2016), la fin des quotas laitiers ou encore l'émergence d'accords commerciaux internationaux (CETA, Mercosur, ...) ont influencé le secteur. La réduction du cheptel s'explique également par l'amélioration des paramètres techniques rendue possible par la spécialisation des productions et l'amélioration de la génétique.

- 40 % de l'effectif du cheptel bovin se compose de vaches laitières et de vaches viandeuses

Le cheptel wallon se compose de vaches laitières, de vaches viandeuses et de jeunes animaux élevés en vue de les remplacer. 40 % du troupeau wallon se compose d'animaux appartenant aux deux premiers groupes.

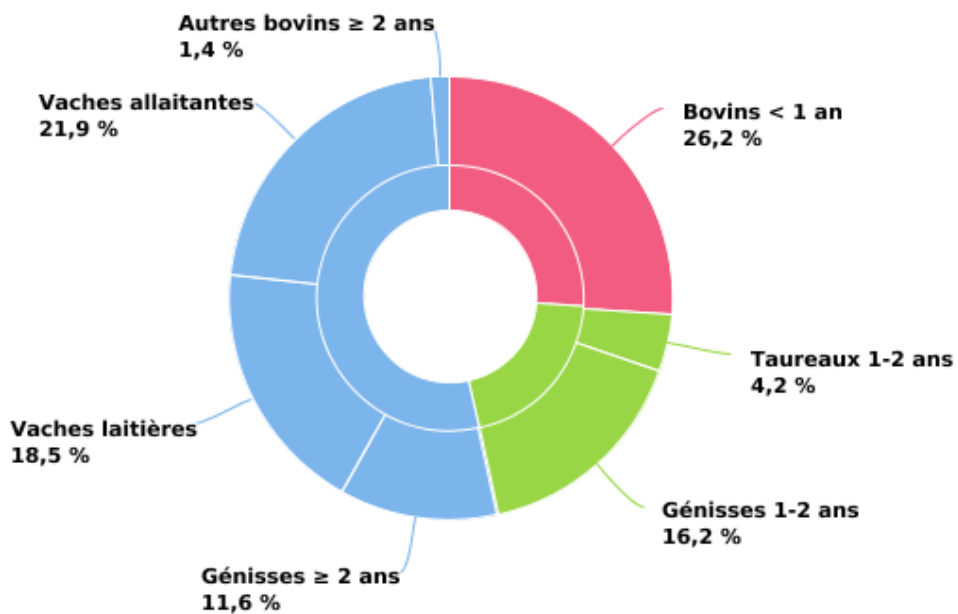
Au cours du temps, l'importance des vaches laitières et des vaches viandeuses a évolué au sein du cheptel wallon. En effet, historiquement, les vaches laitières dominaient le paysage wallon. En 1984, cette tendance s'est inversée avec l'instauration des quotas laitiers. La sélection de vaches laitières performantes par les détenteurs a permis un accroissement rapide des rendements laitiers et, par conséquent, une forte diminution du nombre de vaches laitières par détenteur. La réforme de la PAC en 1992 accélère la restructuration des troupeaux laitiers peu performants vers des troupeaux viandeux suite à l'abandon de l'activité laitière. Le nombre de vaches viandeuses se maintient durant une vingtaine d'année avant d'entamer un mouvement baissier dû à la réforme de la PAC en 2013, qui modifie le régime des primes pour les vaches viandeuses. Depuis 2015, la diminution du nombre de vaches laitières et viandeuses se poursuit lentement.

Le nombre de jeunes destinés à être abattus pour leur viande est faible en Wallonie. En revanche, une partie importante de ces jeunes bêtes est vendue comme animaux maigres hors du territoire, ce qui explique la chute d'effectif entre la catégorie des animaux de moins d'un an et celle des animaux âgés d'un à deux ans.

Depuis 1990, la proportion de jeunes bêtes a toujours été plus ou moins constante. Un peu plus d'un quart du cheptel se compose d'animaux de moins d'un an et un cinquième concerne les animaux d'un à deux ans.

Composition du cheptel bovin en 2022

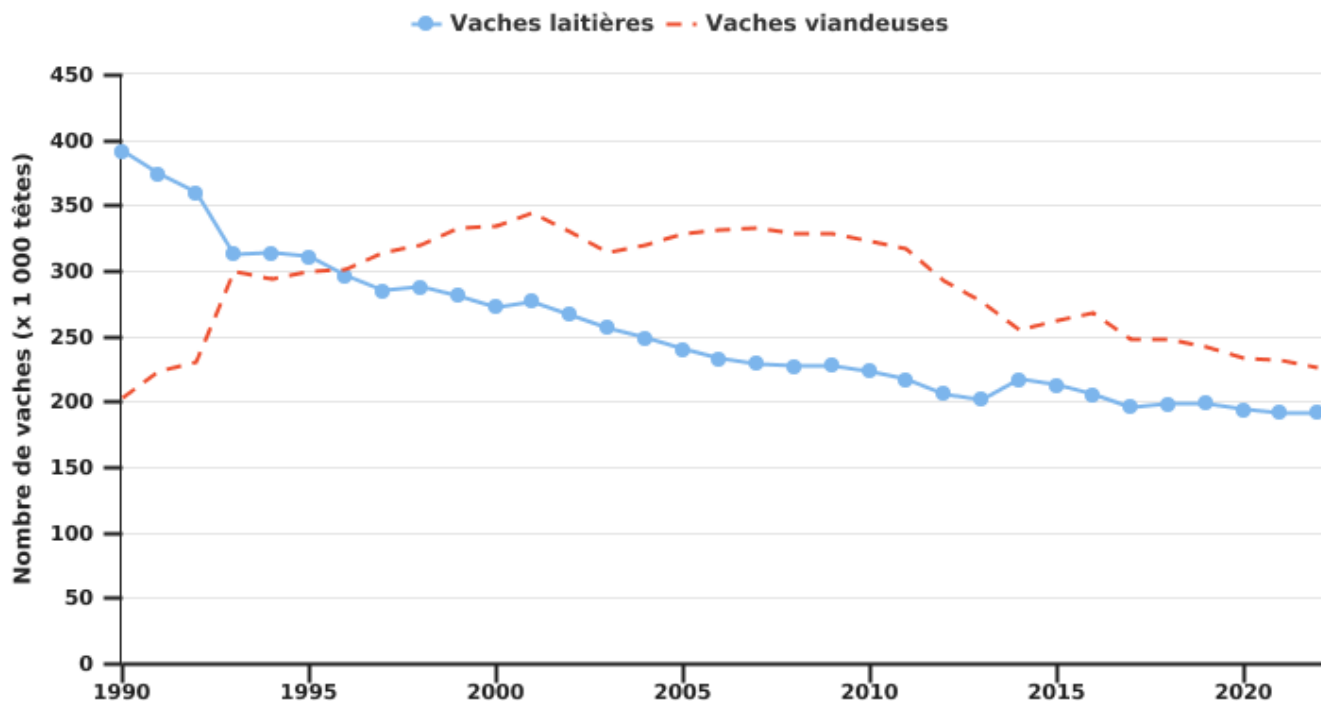
● Bovins de moins d'un an ● Bovins d'un à deux ans ● Bovins de deux ans ou plus



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2023

Evolution du nombre de vaches



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

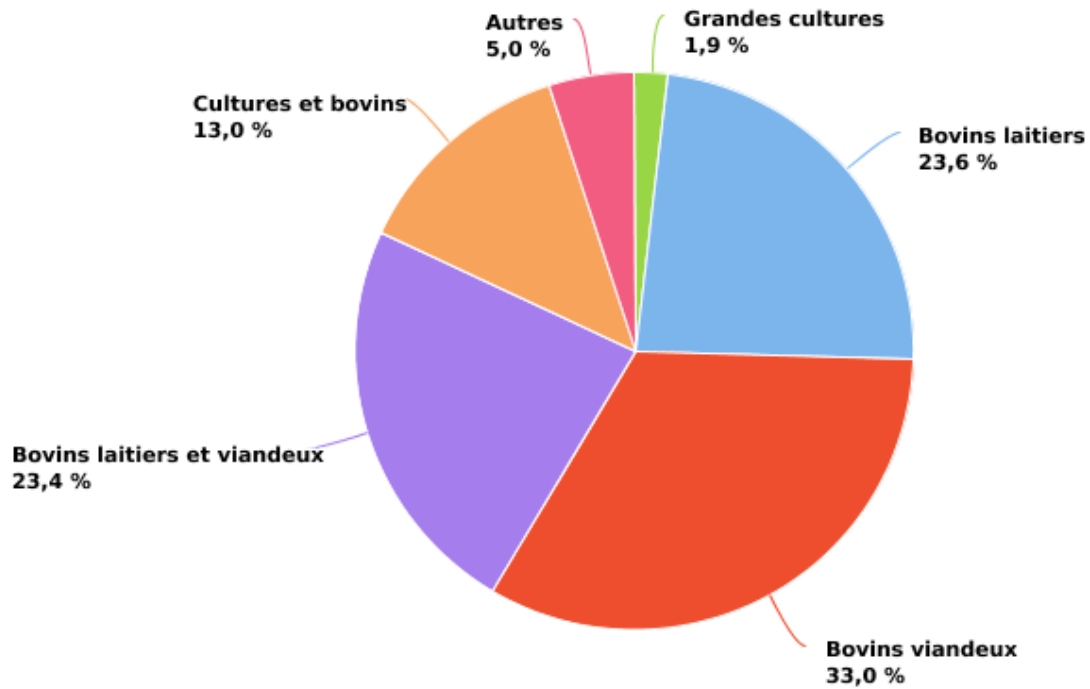
© ODW - 2023

- 80 % du cheptel se trouvent dans les exploitations bovines spécialisées

L'analyse selon l'orientation technico-économique [OTE] n'est réalisée que pour les exploitations dites professionnelles. Celles-ci regroupent 99 % du cheptel bovin wallon.

En 2022, 80 % du cheptel bovin wallon se retrouvent dans les exploitations orientées vers l'élevage bovin (bovins laitiers ou bovins viandeux ou combinant bovins laitiers et viandeux) et 13 % dans les exploitations combinant cultures et bovins. En 1990, cette répartition était de 70 % dans les exploitations orientées en élevage bovin et un quart du cheptel dans les exploitations combinant cultures et élevage.

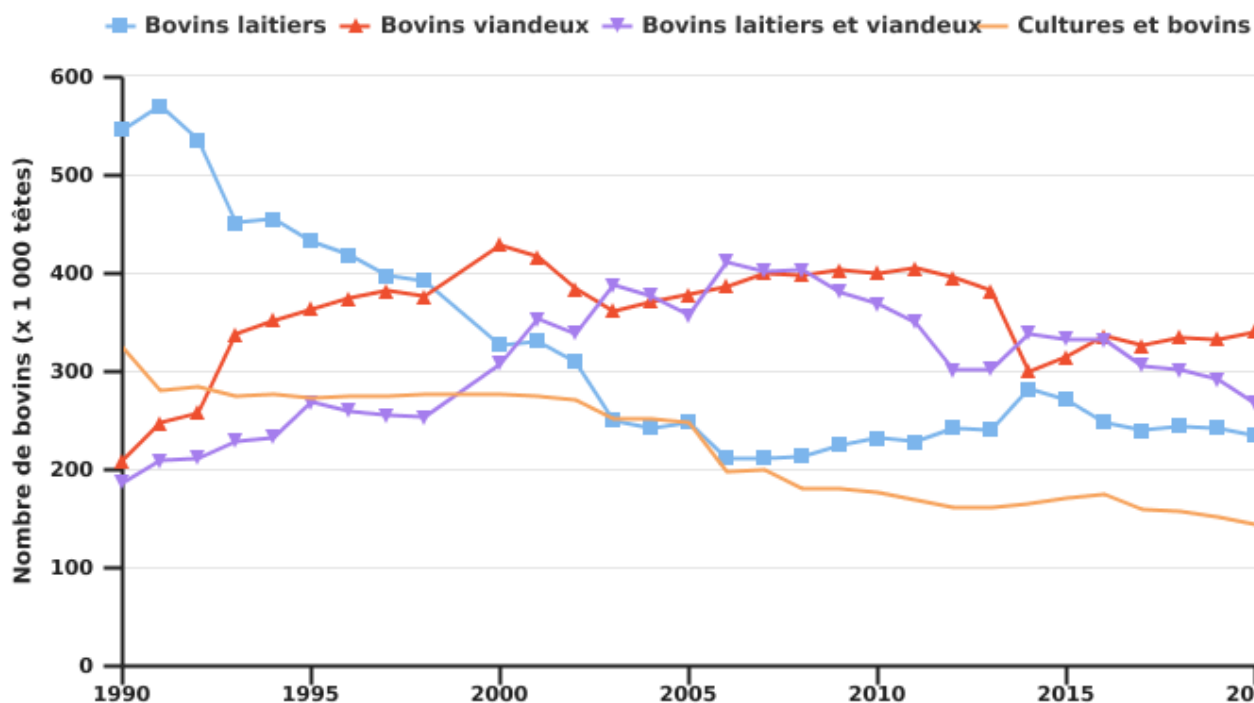
Répartition du cheptel bovin des exploitations professionnelles selon l'OTE en 2022



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2023

Evolution du cheptel bovin des exploitations professionnelles selon l'OTE



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2023

- La Wallonie dispose de 45 % du cheptel bovin belge, pourcentage relativement stable dans le temps

Le cheptel bovin wallon se répartit de manière non homogène selon les **régions agricoles**. En 2022, quasiment la moitié du celui-ci se trouve en région limoneuse et en Ardenne. Etant donné que la première est la plus vaste de Wallonie et que 41 % de ses exploitations détiennent des bovins, cela conduit la région limoneuse à être détentrice d'un quart du cheptel bovin wallon. L'Ardenne, avec une forte présence d'élevages spécialisés en bovins viandeux ou combinant bovins laitiers et viandeux, arrive en seconde position.

Si le cheptel wallon a diminué dans son ensemble depuis 1990, c'est la région limoneuse avec une diminution de 39 % qui a perdu la plus grande part de son effectif. A l'inverse, la région jurassique a connu une diminution nettement moins importante (-15 %).

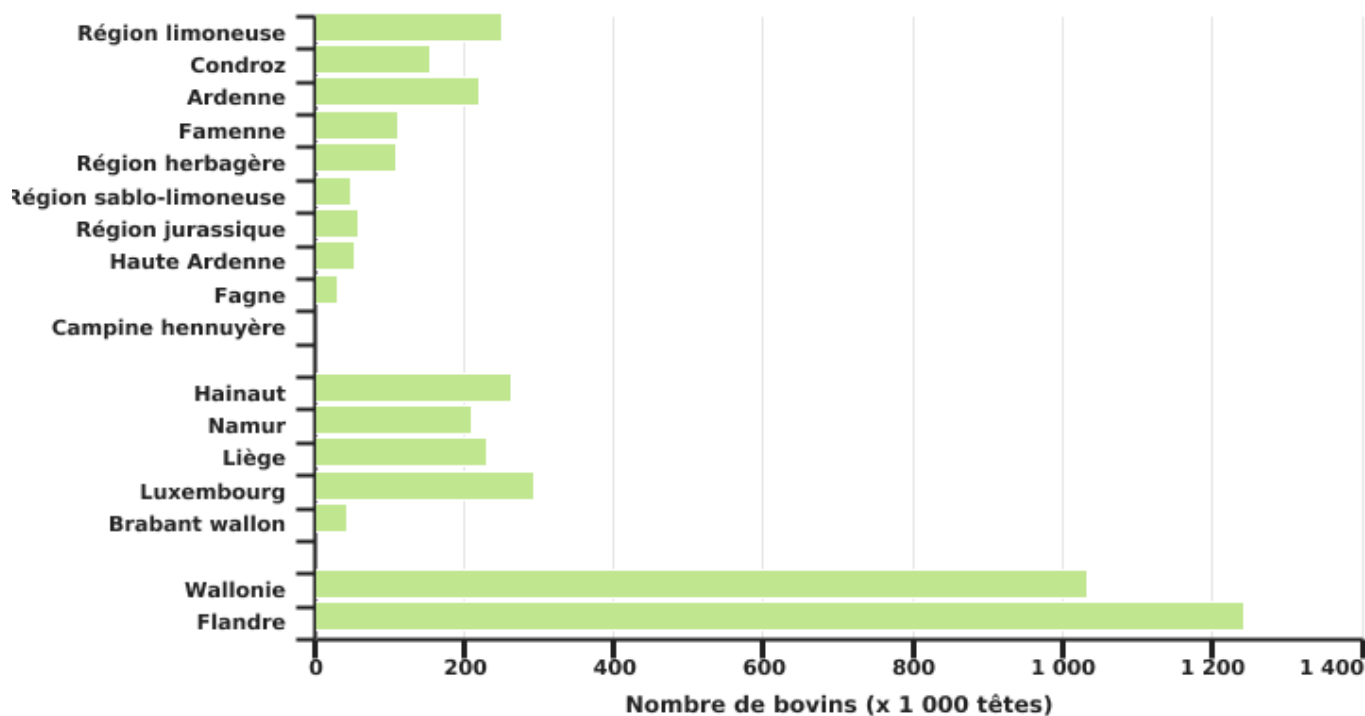
Les troupeaux bovins sont répartis de manière relativement uniforme entre les différentes **provinces**, à l'exception de celle du Brabant wallon qui ne détient que 4 % du cheptel régional. Cependant, les

OTE prédominantes diffèrent selon les provinces : la province de Luxembourg est plus orientée vers la production viandeuse, alors que la province de Liège est nettement tournée vers la production laitière.

Sur trente ans, avec une perte de la moitié du cheptel, le Brabant wallon a connu la plus forte régression. Cependant, cette province regroupe peu de bovins. Les provinces de Hainaut et de Liège, quant à elles, ont perdu un tiers de leur cheptel bovin. La province de Luxembourg a connu une diminution moindre durant cette période. Toutefois au cours de la dernière décennie, la perte de cheptel est aussi importante que dans les autres provinces. L'engouement pour les bovins viandeux des années 1990 a fini par se tasser ces dernières années. De plus, le passage en production biologique de nombreuses exploitations de cette province a conduit à l'extensification des élevages.

La **Flandre** regroupe 55 % du cheptel bovin belge, pourcentage relativement stable au cours du temps. La diminution du cheptel flamand a suivi la même tendance que celui de la Wallonie.

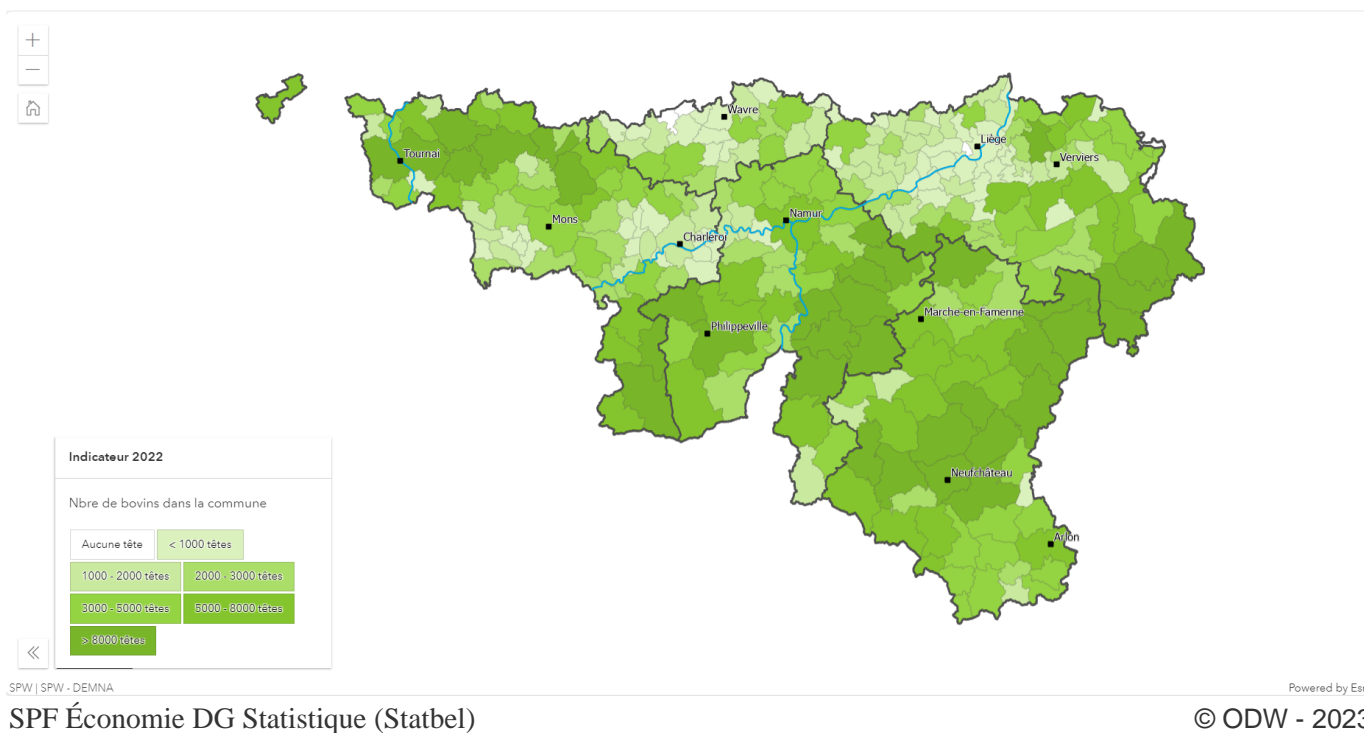
Répartition du cheptel bovin en Wallonie et en Belgique en 2022



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2023

Répartition du cheptel bovin par commune en 2022

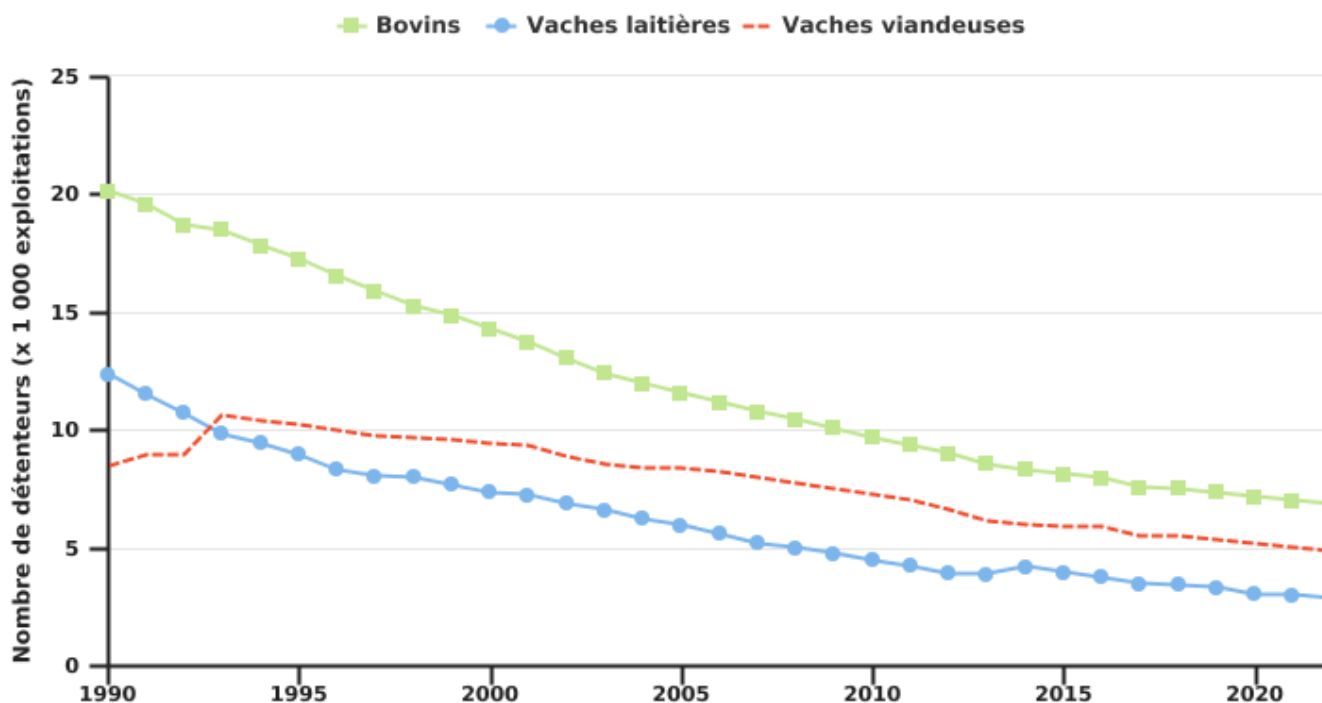


Le nombre de détenteurs de bovins a diminué de deux tiers en Wallonie, ce qui a modifié leur poids dans le paysage agricole

En 2022, 54 % des exploitations wallonnes élèvent au moins 10 bovins. Cette proportion est en recul par rapport à 1990 où ce chiffre était de 69 %.

Le nombre de détenteurs en 2022 est de 6 828. En 30 ans, la Wallonie a perdu 69 % de ses détenteurs. Cette diminution est majoritairement due à la réduction du nombre de troupeaux laitiers. Et, malgré une forte augmentation du nombre de détenteurs de vaches viandeuses jusqu'au début des années 90, c'est la tendance inverse qui s'observe depuis lors, de façon constante. Cependant, la réduction du nombre total de détenteurs de bovins (laitiers et viandeux) semble ralentir ces dernières années.

Evolution du nombre de détenteurs de bovins



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

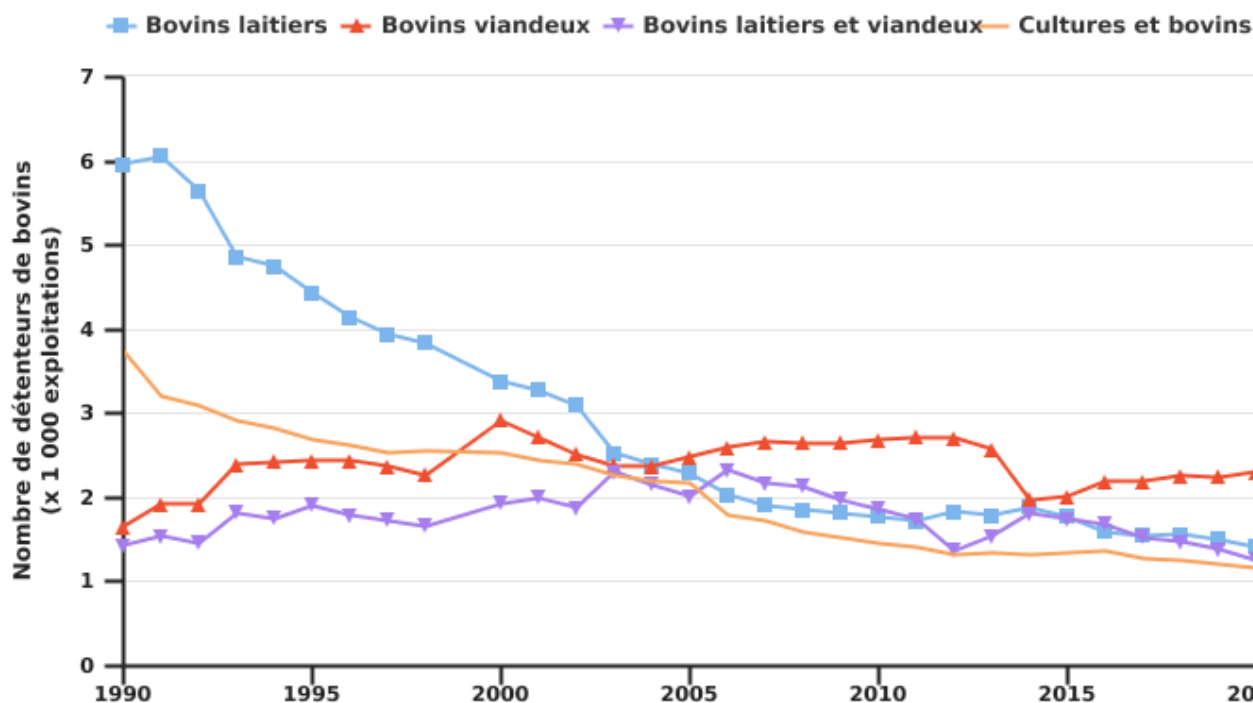
© ODW - 2023

- Au fil des ans, les détenteurs de bovins se concentrent dans des exploitations bovines spécialisées

En 2022, la répartition des exploitations dites professionnelles détentrices de bovins au sein des OTE est comparable à celle des animaux eux-mêmes. Environ trois quarts de ces exploitations sont spécialisées en élevage bovin.

En trois décennies, exception faite de l'OTE spécialisée en bovins viandeux, le nombre de détenteurs de bovins a diminué dans toutes les OTE les plus importantes. En 1990, les bovins étaient souvent présents quelle que soit l'orientation de production.

Evolution du nombre de détenteurs professionnels de bovins selon l'OTE



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2023

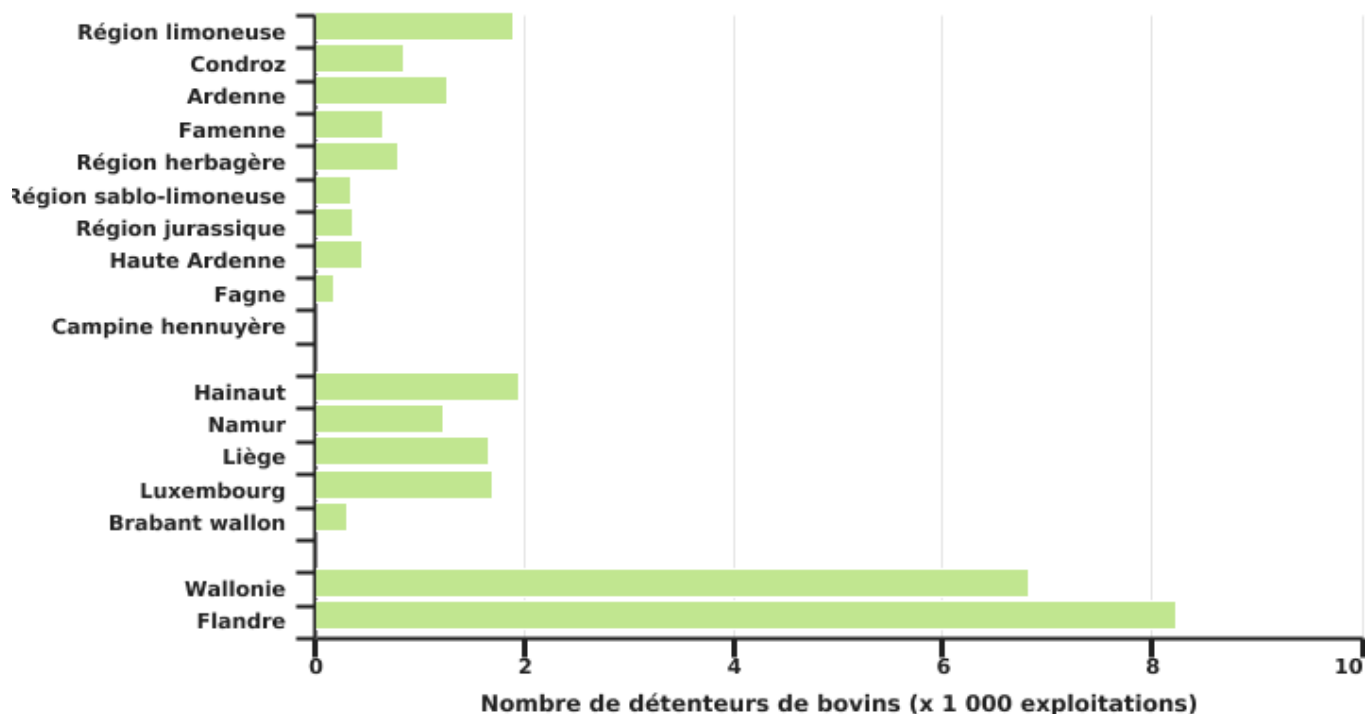
- 55 % des détenteurs sont flamands mais cela ne représente que 41 % des exploitations de cette région

Le nombre de détenteurs de bovins varie sensiblement d'une **région agricole** à l'autre. En 2022, les régions, en comptabilisant le plus, sont la région limoneuse (28 %) et l'Ardenne (19 %). Un tiers des détenteurs wallons de vaches laitières mais également un tiers des détenteurs wallons de vaches viandeuses sont localisés en région limoneuse. Par contre, en Ardenne, les détenteurs de vaches viandeuses sont deux fois plus représentés que les détenteurs de vaches laitières. Cette répartition entre les régions est restée stable au cours des trois dernières décennies.

Les détenteurs de bovins se situent principalement dans la **province** de Hainaut suivie de près par les provinces de Liège et de Luxembourg. La province de Liège est caractérisée par la production laitière et celle de Luxembourg par la production viandeuse, tandis que les deux productions sont présentes dans le Hainaut. Comme pour les régions agricoles, la répartition de 2022 entre les provinces est plus ou moins équivalente à celle observée en 1990.

En 2022, la **Flandre** regroupe 55 % des détenteurs de bovins belges. Ils ne représentent toutefois que 41 % des exploitants agricoles flamands. Les détenteurs de vaches viandeuses y sont plus nombreux que les détenteurs de vaches laitières. Depuis 1990, la Flandre a perdu 7 détenteurs de bovins sur 10.

Répartition des détenteurs de bovins en Wallonie et en Belgique en 2022



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

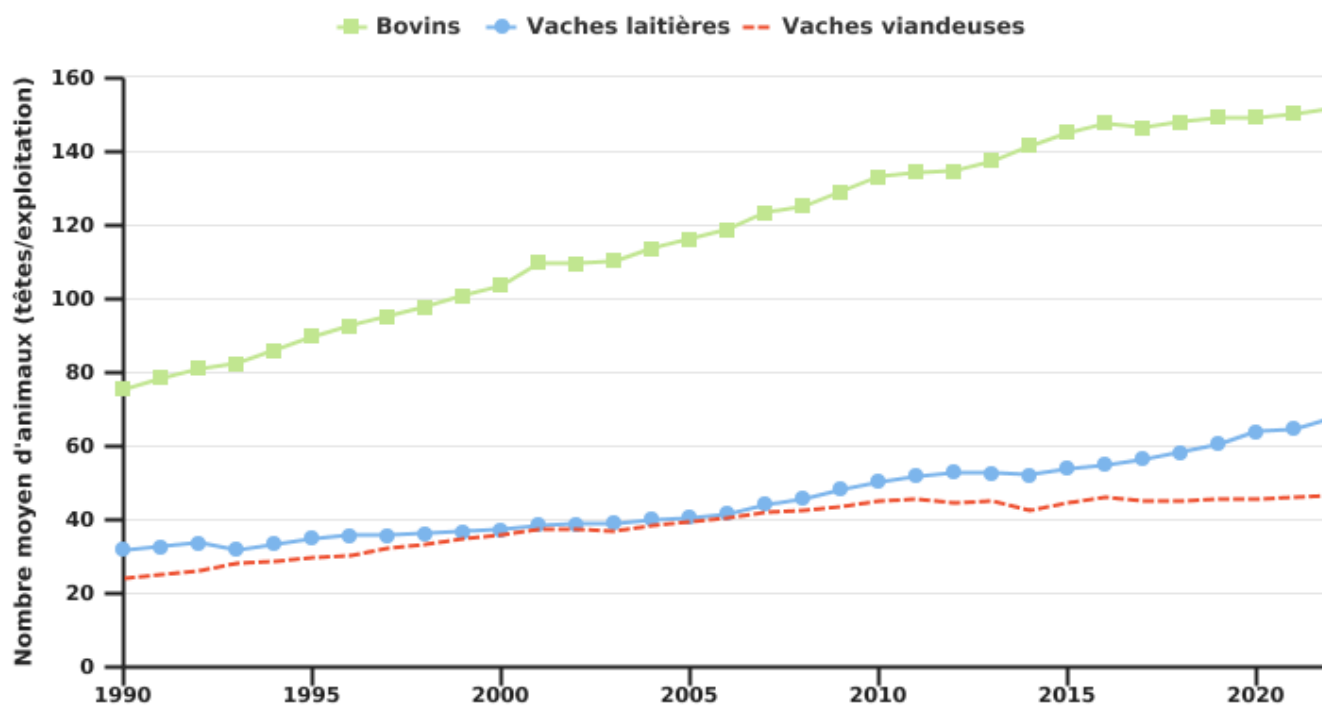
© ODW - 2023

Depuis 30 ans, le cheptel bovin moyen par exploitation ne cesse d'augmenter pour atteindre 151 têtes en 2022

L'effectif moyen des exploitations ayant au moins 10 bovins est actuellement de 151 bovins. Le nombre moyen de vaches laitières par détenteur (67 en 2022) a toujours été supérieur au nombre moyen de vaches viandeuses par détenteur (46 en 2022) ; même si au début des années 2000, les deux cheptels moyens étaient de taille équivalente.

Que ce soit au niveau des détenteurs de bovins laitiers ou de bovins allaitants, le nombre moyen de bovins par exploitation a doublé depuis 1990. Il était de 67 bovins en 1990. On observe donc un phénomène de concentration de la production avec moins de détenteurs mais avec plus d'animaux par exploitation.

Evolution du cheptel bovin moyen par exploitation



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

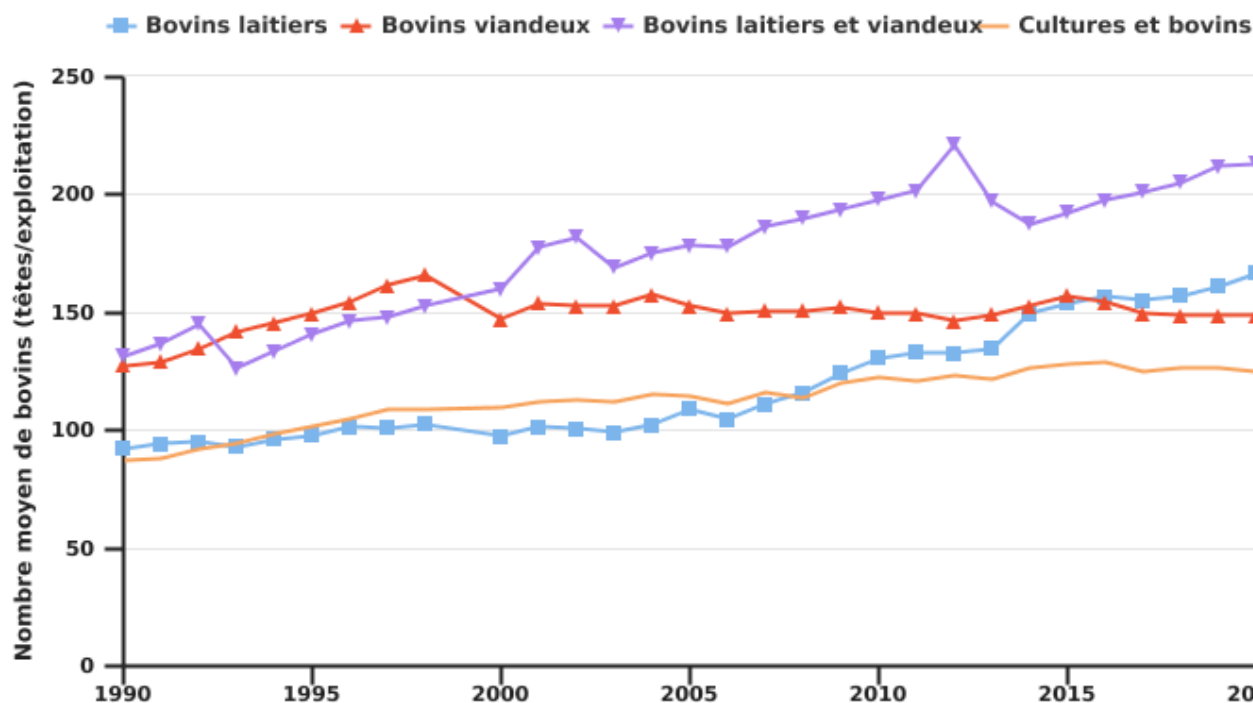
© ODW - 2023

- Le cheptel moyen dans les exploitations spécialisées en bovins laitiers a dépassé le cheptel moyen dans les exploitations spécialisées en bovins viandeux

Avec une moyenne de 216 bovins par exploitation dite professionnelle, les exploitations combinant bovins laitiers et viandeux détiennent le troupeau le plus important. Depuis 2015, les exploitations spécialisées en bovins viandeux se sont vues ravir la deuxième place par les exploitations spécialisées en bovins laitiers.

En trente ans, le cheptel moyen a progressé dans toutes les exploitations orientées en élevage bovin. L'augmentation la plus importante se rencontre dans les exploitations spécialisées en bovins laitiers (+89 %) et dans celles combinant bovins laitiers et viandeux (+65 %).

Evolution du cheptel bovin moyen par exploitation professionnelle selon l'OTE



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2023

- Le cheptel moyen en Flandre est inférieur à celui de la Wallonie mais l'écart s'amenuise au cours du temps

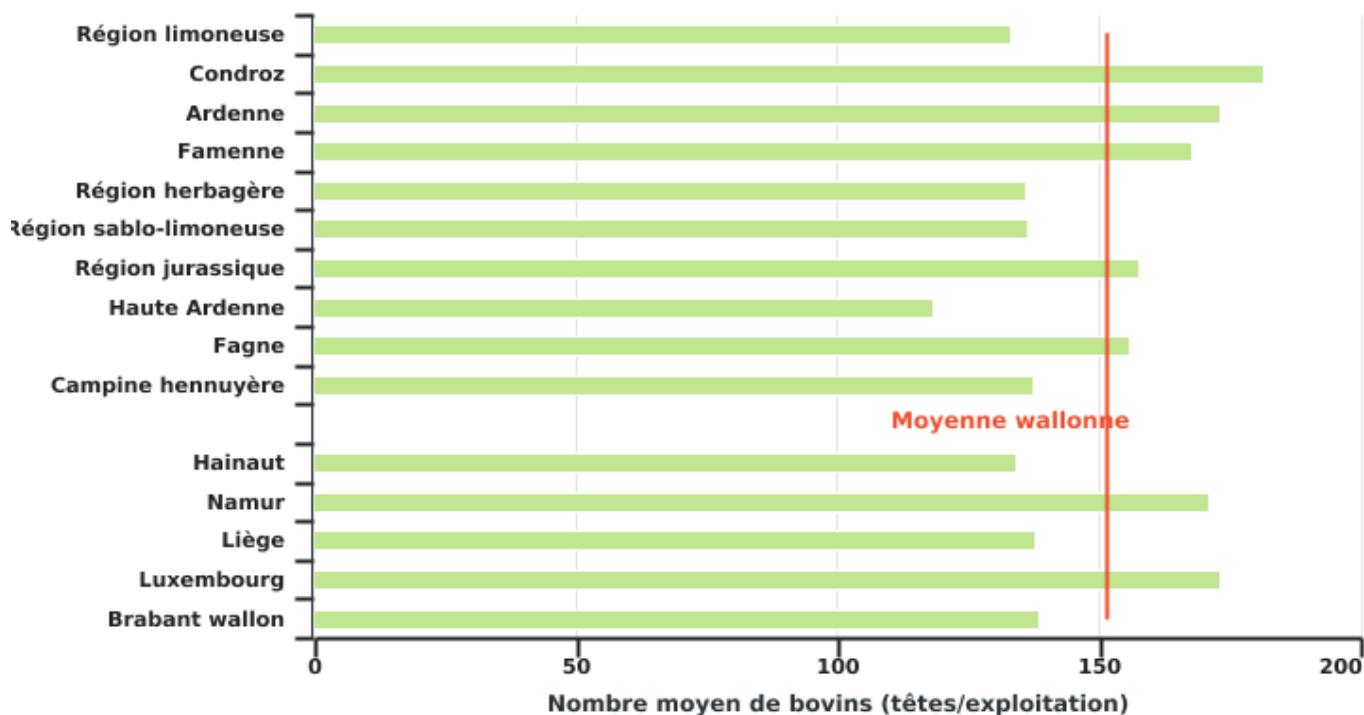
Bien que la **région** limoneuse totalise un cheptel et un nombre de détenteurs importants en 2022, elle est caractérisée par une taille moyenne de cheptel relativement restreinte tant pour le cheptel laitier que pour le cheptel viandeux. Les effectifs moyens les plus importants est situé dans la Famenne (182 têtes), essentiellement au sein d'élevages spécialisés en production de bovins viandeux. Le Condroz et l'Ardenne suivent de près avec environ 170 têtes en moyenne par exploitation.

Bien que la taille moyenne du cheptel bovin reste faible en Haute Ardenne, cette région a connu la progression la plus marquée depuis 1990.

Des différences assez nettes sont observées entre les **provinces**. Le cheptel bovin moyen varie de 139 têtes dans la province du Brabant wallon à 173 têtes dans la province de Luxembourg. Cette dernière se caractérise par la présence d'élevages viandeux de dimensions importantes. Depuis 1990, le cheptel moyen a presque doublé dans toutes les provinces.

Avec 151 têtes par exploitation détenant au moins 10 bovins, le cheptel bovin moyen est légèrement inférieur en **Flandre**. Cette différence se réduit au cours du temps, la diminution plus rapide des détenteurs en Flandre entraînant une progression plus rapide du cheptel moyen.

Nombre moyen de bovins par exploitation selon la région agricole ou la province en 2022



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

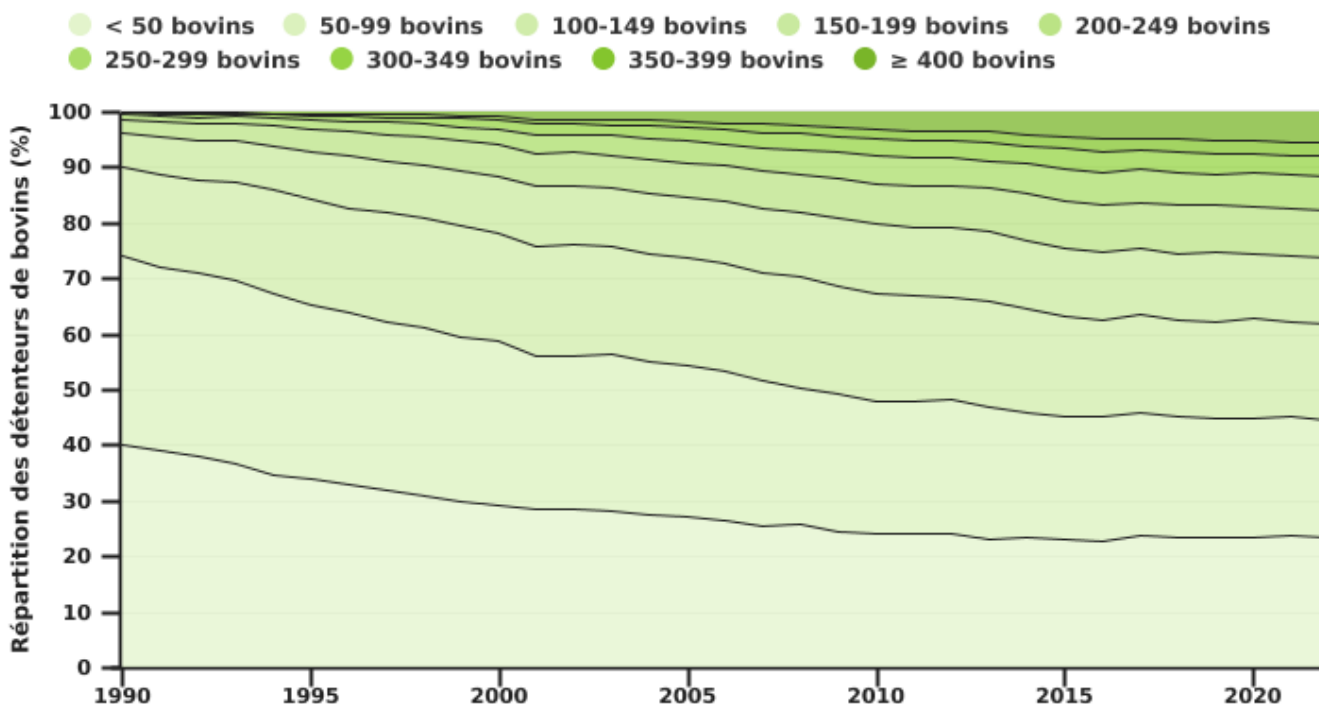
© ODW - 2023

En 2022, le nombre de détenteurs de moins de 50 bovins reste important dans le paysage wallon malgré une tendance baissière et l'apparition d'élevages de grandes tailles

En 2022, une exploitation détentrice sur cinq dispose d'un cheptel moyen supérieur à la moyenne régionale (140 têtes/exploitation). 23 % des détenteurs ont un cheptel inférieur à 50 bovins. Par contre, leurs troupeaux ne représentent que 4 % du cheptel régional. Il s'agit souvent de très petits troupeaux avec une moyenne de 28 animaux. A contrario, 12 % des détenteurs ont un troupeau supérieur à 300 têtes et ils détiennent un tiers du cheptel wallon, avec un effectif moyen de 444 bovins.

Au fil du temps, les troupeaux s'agrandissent. En 1990, les détenteurs de moins de 50 bovins représentaient plus de 50 % des détenteurs, avec un sixième du cheptel. A cette époque, les détenteurs de plus de 300 bovins étaient pratiquement inexistants (133 exploitations) soit moins de 0,5 % des détenteurs wallons et 3 % du cheptel wallon.

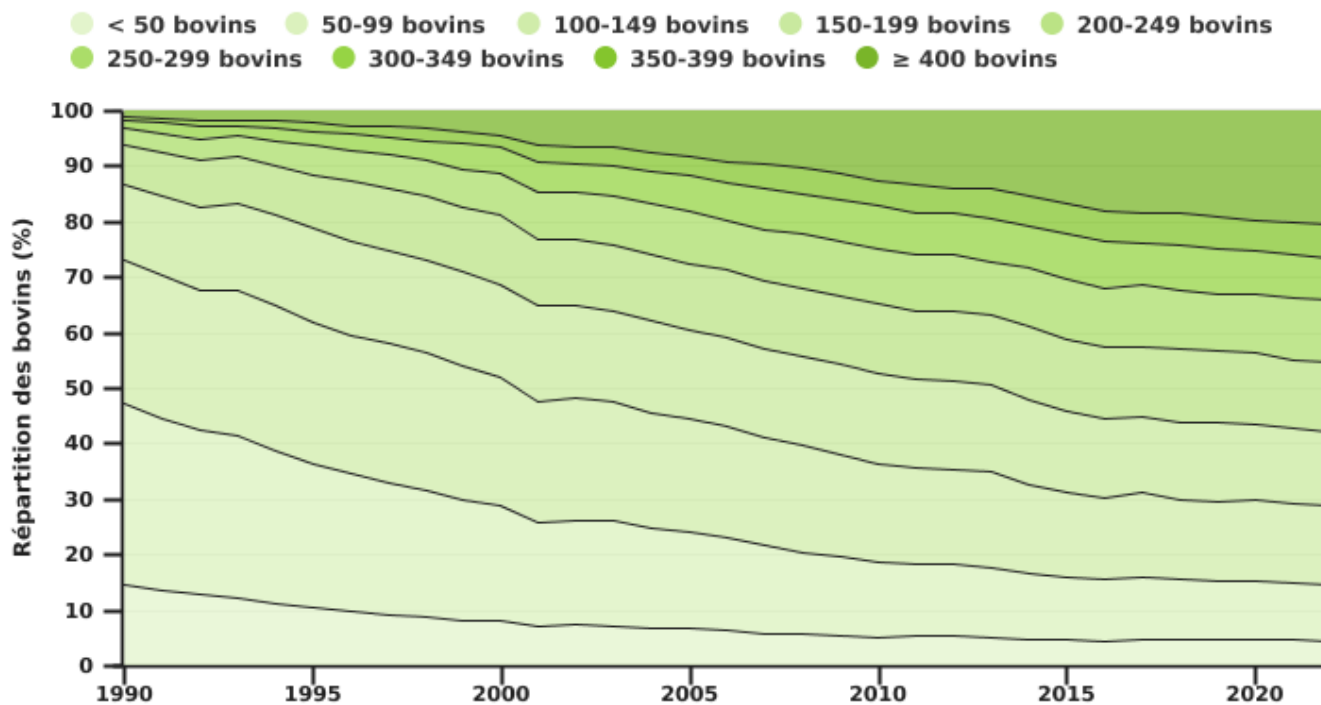
Evolution de la répartition des détenteurs de bovins selon la taille des exploitations



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2023

Evolution de la répartition du nombre de bovins selon la taille des exploitations



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2023

Weitere Informationen ?

Sources :

- Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel)

